

Service des communes SCom Amt für Gemeinden GemA

Péréquation financière intercommunale dans le canton de Fribourg

De la réforme à l'évaluation du système

Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales – CACSFC

Gilles Ballaman Berne – 18 septembre 2014

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts **DIAF** Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft **ILFD**

Sommaire

Réforme du système

Péréquation des ressources

Péréquation des besoins

Résultats

Évaluation de la péréquation



Péréquation financière intercommunale – canton de Fribourg CACSFC – Berne – 18.09.2014

Réforme du système

De la classification...

→ jusqu'en 2010

loi du 23 novembre 1989 sur le calcul de la capacité financière et la classification des communes (abrogée)

- > système indirect vertical de solidarité financière concernant
 27 transferts communes → État intégrant 6 formules péréquatives
- > un seul instrument mélangeant ressources et besoins
- > opacité du système
- > meilleure prise en compte des besoins des communes centres

STAF PREBURG

Péréquation financière intercommunale – canton de Fribourg CACSFC – Berne – 18.09.2014

3

Réforme du système

... à la péréquation financière

→ dès 2011

loi du 16 novembre 2009 sur la péréquation financière intercommunale (LPFI) (RSF 142.1)

- > abandon des flux financiers «péréquatifs» communes → État
- > introduction d'une péréquation directe avec mise en place de deux instruments distincts:
 - > péréquation des ressources (horizontale)
 - > péréquation des besoins (verticale)
- > volonté de transparence dans le nouveau système
- > neutralité des fusions de communes

STAT MEBURG

Péréquation financière intercommunale – canton de Fribourg CACSFC – Berne – 18.09.2014

Péréquation des ressources

1^{er} instrument Objectif de la péréquation des ressources

article 3 LPFI

La péréquation des ressources a pour objectif de compenser partiellement les disparités du potentiel fiscal des communes.



Péréquation financière intercommunale – canton de Fribourg CACSFC – Berne – 18.09.2014

5

Péréquation des ressources

8 impôts représentatifs

	potentiel en fr.	pondération
	(2009+2010+2011)	
> revenu des personnes physiques	1'960'884'112	64,35 %
> fortune des personnes physiques	213'438'392	7,01 %
> bénéfice des personnes morales	314'921'383	10,34 %
> capital des personnes morales	67'482'792	2,22 %
> part de l'impôt à la source	62'791'921	2,06 %
> prestation en capital	45'677'998	1,50 %
> contribution immobilière (taux 3‰)	308'082'962	10,11 %
> part de l'impôt sur les véhicules	73'506'391	2,41 %
total (péréquation 2014)	3'046'785'949	100,00 %

STAT PREBURG

Péréquation financière intercommunale – canton de Fribourg CACSFC – Berne – 18.09.2014

Péréquation des ressources

Indice du potentiel fiscal IPF

- > établissement de 8 indices partiels des ressources
 - > rendement, en franc par habitant, calculé sur une moyenne de 3 années de statistiques fiscales connues
 - > pondération des indices en fonction du volume de chaque impôt correspondant, par rapport à la totalité des impôts pris en compte
- > établissement de l'indice du potentiel fiscal IPF
 - > addition des 8 indices partiels
 - > IPF moyen de l'ensemble des communes = 100,00 points
 - > si IPF supérieur à 100,00 = communes contributrices
 - > si IPF inférieur à 100,00 = communes bénéficiaires

STAF MEBURG

Péréquation financière intercommunale – canton de Fribourg CACSFC – Berne – 18.09.2014

7

Péréquation des ressources

Détermination et évolution du montant

volume des effets péréquatifs

dans le système de classification



2,5% du total du potentiel annuel

des ressources fiscales représentatives



soit un montant de 25,64 mio fr. en 2014



Péréquation financière intercommunale – canton de Fribourg CACSFC – Berne – 18.09.2014

Péréquation des ressources

Répartition du montant

- > pour les communes contributrices (IPF > 100,00)
 - > contribution de 25,64 mio fr. répartis en fonction de leur population légale pondérée par leur IPF (formule proportionnelle)
- > pour les communes bénéficiaires (IPF < 100,00)
 - attribution de 25,64 mio fr. répartis proportionnellement en fonction de leur population légale pondérée par leur IPF (formule proportionnelle)
- > système de solidarité financière horizontale directe



Péréquation financière intercommunale – canton de Fribourg CACSFC – Berne – 18.09.2014

9

Péréquation des besoins

2^{ème} instrument Objectif de la péréquation des besoins

article 9 LPFI

La péréquation des besoins a pour objectif de compenser partiellement les besoins financiers des communes évalués au moyen d'un indice synthétique des besoins.



Péréquation financière intercommunale – canton de Fribourg CACSFC – Berne – 18.09.2014

Péréquation des besoins

Critères de besoins

5 critères retenus

- → relation de causalité entre le critère...
- > densité de la population 1 + 58 + 6
- > taux d'emploi
- > croissance démographique
- > personnes âgées de 80 et plus 41 + 44 + 57
- > enfants en âge de scolarité obligatoire 200 + 210 + 217 + 221

10 tâches exprimant les besoins

- et la tâche
- ordre public
 école enfantine
- 210 cycle scolaire obligatoire
- 217 transports scolaires
- 221 écoles spécialisées41 homes médicalisés
- 41 nomes medicalises
 44 soins ambulatoires
- 57 résidences pour pers. âgées
- 58 aide sociale
- 60 transports et communications

STAF PREBURG

Péréquation financière intercommunale – canton de Fribourg CACSFC – Berne – 18.09.2014

11

Péréquation des besoins

Indice synthétique des besoins ISB

- > établissement de 5 indices partiels des besoins
 - > transformation des données statistiques en indices (moyenne des 3 dernières années statistiques connues)
- > établissement de l'indice synthétique des besoins ISB
 - > addition des 5 indices partiels
 - > ISB de l'ensemble des communes = 100,00 points
 - > toutes les communes sont bénéficiaires
- > quelle pondération des 5 indices partiels ?

STAF MEBURG

Péréquation financière intercommunale – canton de Fribourg CACSFC – Berne – 18.09.2014

Péréquation des besoins

Pondération des critères

>	densité	de	la	population

- > taux d'emploi
- > croissance démographique
- > personnes âgées de 80 et plus
- > enfants en âge de scolarité oblig.

total (péréquation 2014)

dépenses nettes (2010+2011+2012)	pondération
395'138'773	19,29 %
270'333'375	13,20 %
270'333'375	13,20 %
224'614'342	10,97 %
887'835'770	43,34 %
2'048'255'635	100,00 %

STAT DE PRIBOURG STAT PROBURG Péréquation financière intercommunale – canton de Fribourg CACSFC – Berne – 18.09.2014

13

Péréquation des besoins

Calcul et répartition du montant des besoins

- volume du montant de la péréquation des besoins fixé à 50% de celui des ressources, soit 12,82 mio fr. en 2014, financé exclusivement par l'État
- > toutes les communes sont bénéficiaires
 - attribution du montant des ressources calculé en fonction de leur population légale pondérée par leur ISB (formule progressive avec l'ISB élevé à la puissance κ = 4)
- > système de solidarité financière verticale directe



Péréquation financière intercommunale – canton de Fribourg CACSFC – Berne – 18.09.2014

Résultats

Deux instruments de solidarité financière directe

Péréquation des ressources

- > 8 impôts représentatifs
- > potentiel fiscal
- > statistiques fiscales sur 3 ans

IPF

indice du potentiel fiscal

- > 25,6 mio fr. en 2014 2,5% du potentiel fiscal (année 2011)
- > répartition horizontale 33 contributrices → 130 bénéficiaires

Péréquation des besoins

- > 5 critères
- > 10 fonctions
- > données statistiques sur 3 ans

ISB

indice synthétique des besoins

- > 12,8 mio fr. en 2014 50% du montant des ressources
- > répartition verticale État → 163 communes bénéficiaires

→ montant(s) à libre disposition des communes bénéficiaires

STAT DE PRIBOURG STAT PROBURG Péréquation financière intercommunale – canton de Fribourg CACSFC – Berne – 18.09.2014

1

Résultats

Effet financier du changement de système (2011)

Fribourg

classification ICF 134,65 (classe 2)

commune contributrice - 6'216'720 fr.

péréquation IPF 117,64 ISB 110,28

contributrice des ressources - 5'091'920 fr. bénéficiaire des besoins + 2'037'060 fr.

effet net du changement + 3'161'860 fr. (positif)

STAT PREBURG

Péréquation financière intercommunale – canton de Fribourg CACSFC – Berne – 18.09.2014

Résultats

Effet financier du changement de système (2011)

Gruyères

classification ICF 84,91 (classe 5) commune bénéficiaire + 408'530 fr.

péréquation IPF 86,23 ISB 98,13 bénéficiaire des ressources + 208'350 fr. bénéficiaire des besoins + 66'540 fr.

effet net du changement - **133'640 fr.** (négatif)

Péréquation financière intercommunale – canton de Fribourg CACSFC - Berne - 18.09.2014

17

Évaluation de la péréquation

Système de péréquation évolutif

évaluation périodique du système de péréquation après 3 ans d'application, puis tous les 4 ans

- > bilan du système
- > performance des instruments
- > pertinence des critères
- > autres critères en fonction de statistiques et données disponibles (longueur de routes, critère social, etc.)

Péréquation financière intercommunale – canton de Fribourg CACSFC – Berne – 18.09.2014

